



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense

Question au Gouvernement n° 1774

Texte de la question

POLICE ET ÉGALITÉ DES CHANCES

M. le président. La parole est à M. Michel Diefenbacher, pour le groupe UMP.

M. Michel Diefenbacher. Monsieur le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, lorsque, il y a une quinzaine d'années, la France a découvert que la violence s'était installée dans ses banlieues, elle a, en même temps, pris conscience qu'un véritable fossé s'était creusé entre les institutions de la République, en particulier, la police, la gendarmerie et la justice, et de nombreux jeunes, notamment issus de l'immigration. Une double réaction s'imposait : d'une part, plus de fermeté dans l'application de la loi - certains s'y sont employés plus que d'autres -, d'autre part, une meilleure égalité des chances, en particulier pour l'accès à la vie professionnelle, et notamment aux métiers de la sécurité. C'est sur ce second point que je souhaite vous interroger aujourd'hui.

Bien des initiatives ont été prises ces dernières années pour inciter les jeunes issus de l'immigration à entrer dans les corps de la police et de la gendarmerie nationale. Force est de constater que les résultats sont encore limités puisque le nombre d'adjoints de sécurité originaires du Maghreb et d'Afrique oscillerait entre 5 et 15 % selon les départements, et celui des commissaires ne dépasserait pas 1 %.

Le sociologue Azouz Begag vous a remis hier sur ce sujet un rapport qui porte un très beau titre : " La République à ciel ouvert ". Quelle analyse faites-vous, monsieur le ministre, des propositions contenues dans ce rapport et quelles mesures comptez-vous prendre pour que l'égalité des chances, à laquelle nous tenons tous, concoure plus efficacement, non seulement à la cohésion sociale de notre pays, mais également à la paix civile dans nos quartiers ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Dominique de Villepin, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Vous avez raison, monsieur le député, l'égalité des chances est un enjeu central pour notre République et nous devons, pour la favoriser, regarder la réalité en face. La réalité, c'est que le taux de chômage des jeunes issus de l'immigration est le double de la moyenne nationale, ce qui, bien sûr, est inacceptable. Face à cette situation, nous devons réagir et trouver des moyens concrets d'y remédier.

Pour ce faire, deux grandes voies sont possibles.

La première est celle de la discrimination positive ("*Sarkozy !*" sur les bancs du groupe socialiste) qui nous vient d'expériences étrangères. Peut-on corriger une inégalité en en créant de nouvelles ? Cela supposerait de travailler sur la base de critères religieux ou ethniques, qui ne sont pas conformes à notre tradition républicaine. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire, du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

La solution, me semble-t-il, est la promotion de l'égalité des chances. C'est sur cette base que le sociologue Azouz Begag m'a remis un rapport, à partir duquel je veux faire des propositions.

Je compte travailler dans deux grandes directions.

La première consiste à renforcer la lutte contre les discriminations. Cela implique un travail dans le domaine de la formation. Je veux que tous nos policiers bénéficient d'une formation - initiale et continue - contre les discriminations.

De la même façon, je veux, en liaison avec l'inspection générale de la police nationale qu'un travail spécifique soit fait sur le recueil des plaintes en matière de discrimination et leur suivi, pour qu'elles ne soient pas, comme cela est encore trop souvent le cas, laissées de côté.

La seconde direction consiste à ouvrir les métiers de la sécurité afin qu'ils soient plus représentatifs de la réalité de notre République. Pour ce faire, je compte diversifier le recrutement pour les adjoints de sécurité, pour les gardiens de la paix ainsi que pour l'ensemble des métiers du ministère de l'intérieur.

Je veux également ouvrir le programme des cadets de la République : 1 000 postes seront proposés en 2005. À l'Institut d'études politiques de Paris, nous créerons, pour les zones d'éducation prioritaire, une filière de préparation au concours de commissaire.

Vous le voyez, monsieur le député : l'égalité des chances est le moteur de l'unité nationale. Il faut mettre les mains dans l'huile et, dans ce domaine, j'entends montrer l'exemple. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

Données clés

Auteur : [M. Michel Diefenbacher](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1774

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 décembre 2004